

Article 1 : Identification de l'Organisateur

La rencontre « Supervision Holosynergie » est organisée et commercialisée par :

HOLOSYNERGIE, société à responsabilité limitée au capital de 56 650 euros. Siège social : 810 Chemin de Boulliane, 26400 Soyans. Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Romans sous le numéro 841 470 966. SIRET : 84147096600026. Numéro de TVA intracommunautaire : FR35841470966. Représentée par François Breton, en qualité de gérant. Courriel : equipeconscienceintegrale@gmail.com Site internet : www.francoisbreton.com

Ci-après désignée « l'Organisateur ».

Article 2 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les modalités d'inscription et de participation à la rencontre « Supervision Holosynergie » décrite à l'article 3.

Toute inscription vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV, portées à la connaissance du participant avant la validation de sa commande.

Pour cet événement, les présentes CGV prévalent sur les conditions générales de vente applicables aux autres prestations de l'Organisateur.

Article 3 : Description de l'événement

« Supervision Holosynergie » est une rencontre de pratique collective, animée par François Breton, au cours de laquelle les participants accompagnent ensemble une personne, un couple ou une famille dans l'harmonisation de son lieu de vie.

Dates : 12, 13 et 14 mars 2027.

Lieu : secteur de Crest (Drôme). L'adresse exacte est communiquée aux participants inscrits au plus tard [30] jours avant l'événement.

Horaires : Les horaires définitifs sont communiqués avant l'événement.

Format : événement en présentiel sur trois journées.

Conditions d'accès : rencontre réservée aux personnes ayant obtenu la certification Holosynergie.

Nombre de places : 35 places, volontairement limitées. Les inscriptions sont enregistrées par ordre de réception dans la limite des places disponibles.

Inclus : l'accès aux trois journées et l'accompagnement par François Breton

Non inclus : le transport, l'hébergement, les dîners et les déjeuners, qui restent à la charge de chaque participant. Chaque participant réserve lui-même son hébergement.

Accessibilité : les interventions se déroulant au domicile de particuliers, l'accessibilité des lieux ne peut être garantie. Les participants ayant des besoins spécifiques sont invités à contacter l'Organisateur avant leur inscription, à l'adresse equipeconscienceintegrale@gmail.com.

3.1. Nature de l'événement

Cet événement ne constitue pas une action de formation au sens de l'article L6313-1 du Code du travail. Il ne donne lieu à aucune évaluation, aucune attestation de formation ni aucune certification. Il n'est éligible à aucun dispositif de financement de la formation professionnelle, notamment le CPF et les OPCO.

Cet événement ne constitue ni un acte de soin, ni un accompagnement thérapeutique, ni un avis médical ou psychologique. Il ne se substitue à aucun suivi en cours. Chaque participant demeure seul responsable de sa santé et de sa participation aux pratiques proposées.

Les modalités pratiques sont communiquées aux participants inscrits avant l'événement.

Article 4 : Tarif et modalités de paiement

Tarif unique : 897 € TTC par personne.

Le tarif comprend les prestations listées à l'article 3. Les frais de transport, d'hébergement et de repas non inclus restent à la charge exclusive du participant.

4.1. Facilités de paiement

Le participant choisit son mode de règlement parmi les options ouvertes à sa date d'inscription :

Échéanciers correspondants :

- **En une fois** : 897 € à l'inscription.
- **En trois fois** : 299 € à l'inscription, puis 299 € un mois plus tard et 299 € deux mois plus tard, aux dates anniversaires de l'inscription.
- **En six fois** : 149,50 € à l'inscription, puis 149,50 € chaque mois pendant cinq mois, aux dates anniversaires de l'inscription.

Lorsque l'échéancier se prolonge au-delà de l'événement, les échéances restantes demeurent dues aux dates prévues.

4.2. Modalités techniques

Le paiement s'effectue en ligne, par voie sécurisée, sur le site www.francoisbreton.com.

En optant pour un paiement fractionné, le participant autorise expressément l'Organisateur à prélever les échéances suivantes sur le moyen de paiement enregistré lors de l'inscription. Il lui appartient de signaler tout changement de moyen de paiement avant l'échéance concernée.

L'inscription est confirmée à réception du premier paiement.

4.3. Incident de paiement

En cas d'échec d'une échéance, l'Organisateur en informe le participant par courriel et l'invite à régulariser sa situation dans un délai de huit jours.

À défaut de régularisation dans ce délai, l'Organisateur peut résoudre l'inscription de plein droit, et l'accès à l'événement peut être refusé. Les sommes déjà versées restent acquises à l'Organisateur, sous réserve de l'article 5.

Article 5 : Droit de rétractation

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le participant consommateur dispose d'un délai de quatorze jours à compter de la validation de sa commande pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision.

Il lui suffit d'adresser une déclaration claire en ce sens à equipeconscienceintegrale@gmail.com. L'Organisateur rembourse alors la totalité des sommes versées dans un délai de quatorze jours à compter de la réception de cette demande, par le même moyen de paiement, et annule les échéances restant à courir.

Passé ce délai de quatorze jours, l'inscription est ferme et définitive, dans les conditions de l'article 6.

Article 6 : Annulation, report et cession de place

6.1. Annulation par le participant

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à equipeconscienceintegrale@gmail.com.

Après l'expiration du délai de rétractation, aucun remboursement n'est effectué, quelle que soit la date ou la raison de l'annulation. Les échéances restant à courir demeurent dues.

L'absence le jour de l'événement, totale ou partielle, ne donne lieu à aucun remboursement.

6.2. Report sur la session 2028

Le participant qui ne peut pas assister à l'événement peut demander le report de son inscription sur la prochaine session de la Supervision Holosynergie, prévue en 2028. Les dates de cette session restent à définir et seront communiquées dès qu'elles seront fixées.

La demande de report doit être adressée par écrit à equipeconscienceintegrale@gmail.com au plus tard [30] jours avant le début de l'événement, soit avant le [10 février 2027]. Le report n'est accordé qu'une seule fois.

Les sommes déjà versées sont intégralement conservées et affectées à la session 2028. Les échéances restant à courir demeurent dues aux dates prévues.

6.3. Cession de place

À défaut de report, le participant peut céder sa place à une autre personne titulaire de la certification Holosynergie, sous réserve d'en informer l'Organisateur par écrit au moins 7 jours avant l'événement, en précisant les coordonnées complètes du bénéficiaire. La cession se règle directement entre les deux personnes, sans intervention ni responsabilité de l'Organisateur.

6.4. Annulation ou report par l'Organisateur

En cas d'annulation de l'événement par l'Organisateur (force majeure, nombre insuffisant de participants, impossibilité d'intervenir chez les habitants accueillants, circonstances exceptionnelles), le participant choisit entre le report de son inscription sur la session 2028 et le remboursement intégral des sommes versées, dans un délai de 30 jours. Aucune indemnité complémentaire ne peut être réclamée.

En cas de changement de dates par l'Organisateur, les inscriptions sont reportées à la nouvelle date. Le participant qui ne peut pas y assister bénéficie d'un remboursement intégral.

Article 7 : Confidentialité et respect des habitants

Les interventions se déroulent au domicile de personnes qui ont accepté d'ouvrir leur porte au groupe. Chaque participant s'engage à :

- garder strictement confidentiels les informations, situations et échanges dont il a connaissance pendant l'événement, en particulier ceux qui concernent les habitants accueillants ;
- ne réaliser aucune photo, vidéo ni enregistrement sonore des lieux, des habitants ou des échanges sans l'accord écrit préalable des personnes concernées et de l'Organisateur ;
- respecter les lieux, les biens et les consignes données par l'Organisateur et les habitants.

En cas de manquement grave à ces règles, l'Organisateur peut exclure le participant de l'événement, sans remboursement.

Article 8 : Responsabilité

L'Organisateur met tout en œuvre pour assurer le bon déroulement de l'événement. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de comportements individuels des participants.

Chaque participant est responsable des dommages qu'il pourrait causer aux personnes et aux biens pendant l'événement, ainsi que de ses effets personnels. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommage subi par ces effets.

Les déplacements entre l'hébergement du participant et les lieux d'intervention se font sous sa seule responsabilité.

Article 9 : Données personnelles

Les informations collectées lors de l'inscription sont nécessaires au traitement de la participation. Elles sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et ne sont transmises à aucun tiers, à l'exception des prestataires techniques nécessaires au paiement et à l'organisation de l'événement.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, qu'il peut exercer par courriel à equipeconscienceintegrale@gmail.com.

Article 10 : Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, une solution amiable est recherchée en priorité. À défaut d'accord, le litige est porté devant la juridiction compétente selon les règles de droit commun. Le participant consommateur peut saisir, à son choix, la juridiction de son domicile ou celle du siège de l'Organisateur.

Article 11 : Médiation de la consommation

Conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, le participant consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. L'Organisateur adhère au service de médiation ANM Consommation.

Adresse : 25 allée Rose Dieng-Kuntz, 75019 Paris

Site : www.anm-conso.com

Courriel : contact@anmconso.com